

Département de
l'ALLIER

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Arrondissement de
MONTLUCON

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**COMMUNE
de DOMÉ RAT**

L'an deux mille vingt-six, le seize avril, à 17 heures 30,
le conseil municipal de la commune de DOMÉ RAT, assemblé au lieu
habituel de ses séances, au nombre de vingt-sept, en session
ordinaire, sous la présidence de monsieur Marc Malbet, maire, en
suite de la convocation faite par monsieur le maire de ladite
commune, le 10 avril 2026.

Nbre de conseillers
municipaux en exercice : 29

Présents à la séance : 27
Votants : 29

Date de l'affichage de la
convocation :

10 avril 2026

Date de l'affichage à la
porte de la Mairie de la liste
des délibérations :

20 avril 2026

**OBJET : Désignation de
délégués au SDE 03.**

260416-06



Présents : Mr MALBET..Mme CHIROL..Mr LEFEBRE..Mme
JOUANNIN..Mr DUMONTET..Mmes SOUCHE..LESCURE..
BONNEAU..Mr STAFFETA..Mmes CHAPON..LAFAYE..Mrs
SOUVIGNÉ..VIEILLARD..GUILLAUMIN..LARDY..Mme AURAT..Mrs
SOULIER..MAIMON..Mmes CONSTANTY..LACHAUME..
Mrs BERTHELIER..LE GOUX..DEQUAIRE..Mme DUPUIS..Mr SKOBE..
Mmes LEROUX..DAIGNEAU.

Secrétaire de séance : Mme LACHAUME.

Ayant donné mandat de procuration : Mr ALADENISE à Mme
SOUCHE, Mme VAURY à Mme CHAPON.



Le procès-verbal de la séance du 3 mars 2026 est approuvé (ce sont
abstenus Mmes Souche, Chapon, Bonneau, Dupuis, Leroux,
Daigneau, Mrs Aladenise, Lardy, Guillaumin, Berthelie r, Le Goux,
Skobe).

Le procès-verbal de la séance du 29 mars 2026 est approuvé (date
de publication : 20 avril 2026).



Monsieur le maire rappelle l'adhésion de la commune au
Syndicat Départemental d'Énergie de l'Allier – SDE 03,

Les statuts du syndicat mixte fermé, en vigueur à ce jour (arrêté
inter-préfectoral n°1181/2019 des 18 et 26 avril 2019), prévoient
en son article 5-B que les communes, dont la population
municipale est comprise entre 5 000 et 10 000 habitants,
désignent un délégué titulaire et un délégué suppléant pour
représenter la commune au sein du comité syndical.

Je vous propose ainsi aujourd'hui de procéder à l'élection du
délégué titulaire et du délégué suppléant qui seront appelés à
représenter la commune au sein du comité syndical du SDE 03,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment
les articles L5211-1, L5211-6 à L5211-8, L5711-1,

.../...

Vu les statuts du SDE 03,

Monsieur le maire propose au conseil municipal de procéder à l'élection des délégués pour siéger au comité syndical du SDE03, à savoir :

- Délégué titulaire : Monsieur Didier STAFFETA
- Délégué suppléant : Monsieur Benoît ALADENISE

Le conseil municipal procède à l'élection des délégués :

Par 29 voix pour, **sont déclarés élus** : monsieur Didier STAFFETA en qualité de délégué titulaire et monsieur Benoît ALADENISE en qualité de suppléant.


Marc MALBET,
Maire de Domérat.

Pour extrait conforme au
registre, légalement signée par :

Marie LACHAUME,



Secrétaire de séance.